



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 24^e jour de janvier 2023

Sont présents(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2022

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions de l'année 2022

5.2. Rapport des interventions du mois de décembre 2022

5.3. Approbation et autorisation de signature - Projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de gestion du service incendie

5.4. Officier régional - Demande d'adhésion de la municipalité de Sainte-Clotilde

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 24 janvier 2023

6.2. Démission de pompier au sein du service incendie

6.3. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et transmission à la MRC des Jardins-de-Napierville pour 2022

6.4. Adhésion 2023 à la COMAQ pour le directeur général

6.5. Contrôle animalier – Renouvellement du contrat avec Mme Isabelle Robert pour l'année 2023

6.6. Assemblée ordinaire du mois de février 2023 – changement de date

6.7. Entente relative à la création d'un poste d'agent de développement en loisirs et au partage de cette ressource entre la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

6.8. Entente relative au partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal entre la municipalité de Sainte-Clotilde, la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la municipalité du Village de Hemmingford

6.9. Entente relative au partage d'une ressource responsable des bibliothèques entre la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Adoption du Règlement no 254-8 relatif à rémunération des élus

7.2. Adoption du règlement 303-2 amendant le règlement no 303-1 relatif aux permis et aux certificats

7.3. Adoption du règlement no 331 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de décembre 2022

8.2. Rapport des permis de l'année 2022

8.3. Demande de dérogation mineure no D 2022-68

8.4. Adhésion 2023 à la COMBEQ pour le service de l'urbanisme

8.5. Contrat de services géomatiques – Azimut inc.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de décembre 2022

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Aide financière - Société d'histoire des XI

10.2. École Louis-Cyr – Demande de dons pour la cérémonie des finissants 2023

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 2, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Réjean Cousineau que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 24 janvier 2023.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-01-001 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2023-01-002 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2022**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-003 **3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 20 janvier 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions de l'année 2022

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions de l'année 2022 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier répondant	90
Formation	25
Intervention	135

Garde externe	365
Garde interne	250
Bénévolat	14
Prévention	352

5.2. Rapport des interventions du mois de décembre 2022

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de décembre 2022 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier Répondant	11
Garde interne	25
Garde externe	31
Formation	2
Autre et bénévolat	7
Intervention	5
Entraide	2

Rés. : 2023-01-004 5.3. Approbation et autorisation de signature - Projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de gestion du service incendie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal, toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du même article 559.1, le greffier-trésorier de la MRC doit transmettre une copie du projet d'entente à chaque municipalité locale, accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente dont le contenu est identique à celui du projet doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de gestion d'un service incendie soumis par la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet d'entente pourrait être soumis, aux fins d'obtention d'une aide financière, au Fonds Régions et Ruralité (FRR), Volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington de déléguer sa compétence en matière de gestion du service incendie à la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- **QUE** la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington déclare son intérêt quant à la délégation de compétence en matière de gestion du service incendie ;
- **APPROUVE** le projet d'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de gestion du service incendie en précisant que le budget de fonctionnement des municipalités participantes sera à considérer ;
- **AUTORISE** le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de gestion du service incendie à intervenir avec la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- **QUE** la présente résolution remplace en tout ou en partie toute autre résolution incompatible avec celle-ci.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-005 5.4. Officier régional - Demande d'adhésion de la municipalité de Sainte-Clotilde

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie en vigueur depuis juillet 2021 entre les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Édouard, Saint-Michel et la ville de Saint-Rémi ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a pour objectif l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et qu'un des objectifs du schéma de couverture de risques incendie consiste à optimiser les ressources consacrées à la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion à ladite entente de la municipalité de Sainte-Clotilde ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'accepter la demande d'adhésion de la municipalité de Saint-Clotilde à l'entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente afin d'ajouter la municipalité, le cas échéant ;
- De demander aux responsables des services incendies participantes à ladite entente de procéder à l'intégration technique et logistique de la municipalité de Sainte-Clotilde et de son représentant dans les meilleurs délais.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2023-01-006 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 24 janvier 2023

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 24 janvier 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de janvier soient acceptés au montant de **185 966,59 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-007 6.2. Démission de pompier au sein du service incendie

ATTENDU la démission de M. Paul De Lagrave, pompier au sein du service de prévention incendie de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accepter la lettre de démission de M. Paul De Lagrave, celle-ci étant effective à compter du 1^{er} janvier 2023 et de remercier M. De Lagrave pour son implication au sein de la municipalité.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-008 6.3. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et transmission à la MRC des Jardins-de-Napierville pour 2022

ATTENDU les avis de rappel prescrits par la loi ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'approuver la liste préliminaire des comptes préparée par le Directeur général et greffier-très. et soumise au Conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les comptes de taxes municipales, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27,1) ;

- De transmettre ladite liste à la MRC, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27,1) pour poursuivre les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-009 6.4. Adhésion 2023 à la COMAQ pour le directeur général

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'inscription annuelle à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) de M. Clément Costanza directeur général et greffier -Trésorier, au coût de 555 \$ plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-010 6.5. Contrôle animalier – Renouvellement du contrat avec Mme Isabelle Robert pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 63 de la loi sur les compétences municipales permet aux municipalités de « conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux » ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens permet à toute municipalité de conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un règlement pris en application de la présente loi (...) et que la personne avec laquelle la municipalité conclut une entente ainsi que les employés ont les pouvoirs des fonctionnaires ou employés de la municipalité désignés aux seules fins de l'application de ce règlement ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'autoriser la signature de l'offre de service pour l'année 2023 afin d'assurer les services de contrôle animalier à Mme Isabelle Robert pour un montant maximum de 5 000 \$ plus les taxes applicables ;
- D'ajouter Mme Isabelle Robert à titre de fonctionnaire responsable de l'application du règlement en vigueur de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington relatif au contrôle animalier, et ce, pour la durée de l'offre de service ;
- De fixer un montant de 2 500 \$ ayant pour objectif de servir à la stérilisation des chats errants présents sur le territoire municipal.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-011 6.6. Assemblée ordinaire du mois de février 2023 – changement de date

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (réf : article 148 Code municipal du Québec) ;

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé de modifier la date de l'assemblée ordinaire du mois de février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- QUE** L'assemblée ordinaire du mois de février 2023 du conseil municipal se déroule le mercredi 15 février 2023 à 19 h en remplacement de la date du 7 février 2023.
- QUE** cette assemblée se tiendra à la salle de la FADOQ au 234B rue des Loisirs.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-012 6.7. Entente relative à la création d'un poste d'agent de développement en loisirs et au partage de cette ressource entre la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création d'un poste d'agent de développement en loisirs et au partage de cette ressource ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'un poste d'agent de développement en loisirs et au partage de cette ressource avec la municipalité de Sainte-Clotilde. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- **QUE** le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-013 6.8. Entente relative au partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal entre la municipalité de Sainte-Clotilde, la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la municipalité du Village de Hemmingford

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Clotilde, la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la municipalité du Village de Hemmingford désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde autorise la conclusion d'une entente relative à la au partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipale avec les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et le Village de Hemmingford. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-014 6.9. Entente relative au partage d'une ressource responsable des bibliothèques entre la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Clotilde et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource responsable des bibliothèques ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise la conclusion d'une entente relative à la au partage d'une ressource responsable des bibliothèques avec la municipalité de Sainte-Clotilde. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2023-01-015 7.1. Adoption du Règlement no 254-8 relatif à rémunération des élus

CONSIDÉRANT QUE La Loi sur le traitement des élus municipaux (c. T -11 001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est déjà régie par un Règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu de l'actualiser ;

CONSIDÉRANT QU'Un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 12 décembre 2022 par Denis English, conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Le présent règlement abroge le règlement 254-7 ;

CONSIDÉRANT QUE Les dispositions relatives à la procédure d'adoption du présent règlement ont été respectées (réf : articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux) ;

CONSIDÉRANT QUE La lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le règlement 254-8 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-016 7.2. Adoption du règlement 303-2 amendant le règlement no 303-1 relatif aux permis et aux certificats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est régie par le Code municipal (CM) et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a principalement pour but d'ajuster à l'article 37 le montant des amendes en cas d'infraction ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite en ce sens ajouter des dispositions spécifiques à son règlement relatif aux permis et aux certificats en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE L'avis de motion a été déposé à la séance du 12 décembre 2022 et le projet de règlement a été présenté lors de la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE Yves Boyer, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement 303-2 amendant le règlement no 303-1 relatif aux permis et aux certificats soit adopté tel que rédigé.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-017 7.3. Adoption du règlement no 331 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire le 12 décembre 2022 par Réjean Cousineau, conseiller ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la modification de sa réglementation relative à l'encadrement des démolitions d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE Le règlement vise à encadrer les demandes de démolitions d'immeubles sur le territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington conformément avec la section V.0.1 du titre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19,1) ;

CONSIDÉRANT QUE Le règlement vise d'autant plus à contrôler les démolitions d'immeubles, de protéger les immeubles cités ou à valeur patrimoniale et d'encadrer l'ensemble du processus ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement no 331 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles soit adopté tel que rédigé.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de décembre 2022

Durant le mois de décembre 2022, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Bâtiment accessoire	3
---------------------	---

8.2. Rapport des permis de l'année 2022

Récapitulatif des permis émis au cours de l'année 2022 :

Rénovation/modification bâtiment principal	11
Bâtiment accessoire	21
Démolition	3
Piscine	14
Clôture et haie	6
Captage d'eau	9
Installation sanitaire	5
Nouvelle construction	4

Rés. : 2023-01-018 8.3. Demande de dérogation mineure no D 2022-68

ATTENDU QU'une dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement.

ATTENDU QUE la dérogation mineure est un outil utilisé seulement si le règlement de zonage cause un préjudice au propriétaire.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure no D 2022-68 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que la municipalité autorise le demandeur résidant sur le site concerné situé au 68, rang Saint-Pierre Est, numéro de lot 5 159 148 du Cadastre du Québec à déroger au règlement 308, relatif au zonage, quant à la marge de recul latérale. La fondation de la future maison se trouvant à une distance de 3,80 mètres, ce qui est inférieur à la réglementation actuellement en vigueur pour la zone A-2 qui demande un minimum de 4,00 mètres, afin d'autoriser le citoyen à bâtir en sachant que la marge de recul latéral sera de 3,80 mètres.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-019 8.4. Adhésion 2023 à la COMBEQ pour le service de l'urbanisme

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'inscription annuelle à la Corporation des Officiers en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de M. Sylvain Boucher ainsi que M. William Boisclair, inspecteurs municipaux, au coût de 615 \$ plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-020 8.5. Contrat de services géomatiques – Azimut inc.

ATTENDU QUE la municipalité se doit de disposer d'un système permettant d'intégrer et de consulter les données géospatiales pour les services, notamment de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la soumission adressée à la municipalité par le groupe AZIMUT inc. en date du 13 janvier 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER De renouveler le contrat de service avec le Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour l'abonnement à la solution Gonet, la mise à jour de la matrice graphique et le rôle d'évaluation foncière pour un montant de 2 431,80 \$ plus taxes.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de décembre 2022

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Installation des décorations de Noël
- Finaliser la préparation de la patinoire pour l'ouverture
- Fabrication d'arroseuse pour glace extérieure
- Travaux d'entretien à l'usine d'épuration et au garage municipal
- Inspection des génératrices du centre communautaire et de l'hôtel de ville
- Coupe d'arbres tombés sur le rang Saint-Paul suite aux grands vents
- Réparation de pancartes de signalisation tombées
- Déneigement

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2023-01-021 10.1. Aide financière - Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT la sollicitation de La Société d'histoires des XI pour une aide financière dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit pour la promotion de l'histoire et du patrimoine au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accorder une aide financière d'un montant de **240 \$** à l'organisme La Société d'histoires des XI pour ses activités.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-01-022 10.2. École Louis-Cyr – Demande de dons pour la cérémonie des finissants 2023

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- D'offrir une commandite de 360 \$ (correspondant à 1 page) au Comité de l'album de l'École Louis-Cyr pour la confection de leur album de finissants 2022-2023 ;
- D'offrir une commandite de 200 \$ au Comité de la cérémonie des finissants de l'École Louis-Cyr pour la remise de médailles et de bourses lors de la cérémonie des finissants qui se tiendra au mois de juin 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point.

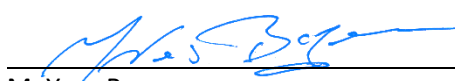
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

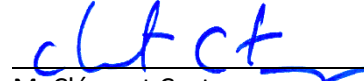
Rés. : 2023-01-023 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Louise Lussier **ET APPUYÉ PAR** Anthony Mangione que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 24 janvier 2023 à 20 h 2.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2023.